

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 33 (1895)
Heft: 37

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195119>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On parlera de sa gloire,
Sous le dôme bien longtemps.

M. Gaston Boissier occupait l'auguste siège du secrétariat perpétuel.

Enfin cinq académiciens, MM. Edouard Hervé, Ludovic Halévy, Léon Say, Ferdinand Brunetière et Thureau-Dangin constituaient l'assemblée. A eux incombaient la rude tâche de présenter les rapports, de prononcer les discours, de lancer des interruptions, d'éclater en applaudissements ou en rumeurs diverses.

Eh bien, « le travail de révision du dictionnaire » a avancé tout autant que si ces messieurs eussent été quarante à le pousser, ce qui prouve que les trente-trois absents n'avaient pas eu si tort de consacrer cette belle journée les uns à la pêche, les autres à la bicyclette, et non pas au « travail de révision du dictionnaire ».

Détail qui a son prix : l'usage, à l'Académie, est de partager tous les jetons de présence entre tous les membres présents. Quand on est quarante, ça ne fait qu'un jeton par académicien, mais quand on est sept, ça nous donne quarante jetons à partager entre sept, soit cinq jetons et une fraction par tête immortelle.

Cela devient une aubaine, même pour M. Léon Say, qui n'a pas la réputation d'être dans la misère, et c'est pourquoi je m'écrie encore une fois :

— Oh ! combien, par ces jours de chaleur, je voudrais être l'un de ceux qui, sous la coupole, « consacrent entièrement la séance hebdomadaire du jeudi au travail de révision du dictionnaire ! »

(XIX^e Siècle.)

Sous le titre : *Les chapeaux à la Chambre des Communes*, la *Gazette de Lausanne* a reproduit l'autre jour une correspondance de Londres, racontant comment les députés marquaient leur place à la Chambre, avant la séance, en y déposant leur chapeau.

A ce propos, nous intéresserons sans doute nos lecteurs en leur rappelant les détails qui suivent, publiés par un journal français :

« Les chapeaux jouent un très grand rôle dans le règlement de la Chambre des Communes et de la Chambre des Lords. Les membres de ces deux assemblées ont l'habitude de les garder sur la tête pendant les séances. L'origine de cette coutume est inconnue. Elle est peut-être née d'une cause tout accidentelle et de peu d'importance. Il se peut qu'à une époque très reculée, un des députés ait demandé au Président la permission de garder son chapeau à cause des courants d'air, et que, d'autres en ayant fait autant, l'exception soit devenue la règle.

» Il est possible aussi que cette mode s'imposa quand les députés renoncèrent à la perruque que portent encore les avocats et les magistrats anglais.

» Quand un membre entre dans la salle des séances, il doit se dévoiler et garder son chapeau à la main jusqu'à ce qu'il soit à sa place; alors il se couvre.

» Aussitôt qu'il se lève, ne serait-ce que pour parler à un collègue derrière lui, il doit se dévoiler.

» Si, dans la discussion, on parle d'un député, celui-ci doit se dévoiler et rester nu-tête tant que l'on parle de lui.

» En Angleterre, il n'y a pas de tribune; chaque membre du Parlement parle de sa place. C'est dans le chapeau qu'on pose alors le verre d'eau traditionnel, qu'un voisin complaisant se charge de remplir chaque fois qu'il est vide.

» Si le député qui a fini de parler a le malheur de se rasseoir sans penser à son chapeau, le malheureux couvre-chef devient la cause d'un incident qui soulève un rire universel et détruit souvent tout l'effet d'un long discours.

» Il y a eu des députés très étourdis sous ce rapport; l'un d'eux avait conquis à la Chambre et dans le pays cette désignation grotesque : *le député qui s'asseoit sur son chapeau*.

Origine de la lithographie.

On fait maintenant de si beaux travaux lithographiques, que nous pensons intéresser nos lecteurs en leur résumant ici quelques détails historiques sur l'origine de cet art qui a fait de si merveilleux progrès. Nous les emprutons au journal *La France* :

Il y a environ un siècle que la lithographie fut inventée par le Bavarrois Senefelder. Il en fit la découverte par hasard, en inscrivant le compte de sa blanchisseuse sur une pierre de Solenhofen.

L'*Art français* a publié, au commencement de cette année, un document très curieux : c'est la reproduction de la première lithographie faite par un artiste français, qui ne fut autre que le général Lejeune, un des meilleurs officiers de Napoléon I^e.

Voici dans quelles circonstances le général Lejeune fut appelé à dessiner sur la pierre qui devait faire la fortune de Senefelder et comment, le premier, il fit connaître en France le nouveau procédé :

Le général, rentrant à Paris après la bataille d'Austerlitz, s'était arrêté à Munich pour saluer le roi Maximilien-Joseph. Au cours de la visite qu'il lui fit, ce souverain parla de l'invention de Senefelder en termes si élogieux que le général français voulut se rendre dans les ateliers de l'inventeur.

Là, malgré ce qu'on lui montra, l'officier resta incrédule, à tel point que Senefelder lui dit :

— Savez-vous dessiner ?

— Oui.

— Eh bien ! faites un dessin quelconque et une heure après vous en aurez des épreuves.

Le général Lejeune, piqué par la curiosité, mais toujours sceptique, consentit, bien qu'il fût sur le point de partir et que sa voiture l'attendît à la porte. Il fit dételer et se mit aussitôt à l'œuvre.

Au bout d'une demi-heure, il rendit à Senefelder la pierre que celui-ci lui avait remise, ornée d'un dessin qui représentait un cosaque à cheval, la lance au poing. Sur ce, le général artiste s'en fut déjeuner, avec la conviction qu'il n'aurait pas de sitôt la reproduction de son œuvre.

Quel ne fut pas son étonnement de voir arriver, avant qu'il eût terminé son repas, un ouvrier qui lui remettait cent épreuves de son cosaque !

Le général Lejeune partit enthousiasmé et son premier soin, en arrivant à Paris, fut de parler de l'invention nouvelle à l'empereur, qui l'écouta avec le plus vif intérêt.

C'est le cosaque dessiné en 1805 par le général Lejeune que l'*Art français* a reproduit d'après une des cent épreuves tirées à Munich dans les circonstances que nous venons de rapporter.

Femmes en culottes.

On se préoccupe avec une certaine inquiétude des tendances qu'ont nombre de femmes à pratiquer la bicyclette et à adopter, pour cela, le costume masculin. Et comme ce genre de sport tend à se généraliser de plus en plus, le moment n'est pas éloigné où nous n'entendrons plus que des femmes criant : « Vive la culotte ! »

Vive la culotte !... c'est très bien, mais à condition que ce soit l'homme qui la porte.

Henry Fouquier, du XIX^e Siècle, ne paraît guère voir avec plaisir cette nouvelle toquade féminine, au sujet de laquelle il fait de judicieuses réflexions, desquelles nous détachons les lignes suivantes :

La virilisation des femmes, la confusion des sexes sont une des tristesses et des vilaines choses de notre temps. Ce qui était bon et nécessaire, c'est-à-dire l'émancipation légale et civile des femmes, se gâte par une tendance d'un égalitarisme grossier, qui va parfois jusqu'au vice. Il est fâcheux que cette tendance se révèle dans le costume même, et je frémis — tout vieux que je sois et commençant à me désintéresser dans la question — à la pensée que nous pouvons voir une génération de femmes garçonnères, cheveux